

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 02/07/2024 - 7654 - 2001 B 00549 - 438 816 431 - A.C.S. - ASSISTANCE
COMMUNICATION SECRETARIAT

Désignation de l'entreprise	A. C. S.		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	53, Square Normandie Niemen		77350	LE MEE SUR SEINE		
SIRET	4 3 8 8 1 6 4 3 1 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2		
			Exercice N clos le			
			31 12 2022			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3			
Capital souscrit non appelé			TOTAL (I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 314	AG	3 314
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	35 507	AQ	34 790 718
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 710	AU	7 710
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	3 120	BI	3 120
TOTAL (III)		BJ	49 652	BK	45 814 3 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	247	BW	247
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	138 068	BY	7 390 130 678
		Autres créances (3)	BZ	14 723	CA	14 723
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	509	CE
Disponibilités	CF		372	CG	372	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	1 530	CI	1 530	
	TOTAL (III)	CJ	155 449	CK	7 390 148 059	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	205 100	1A	53 204 151 896	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	3 120	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000.)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(367 335)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(4 187)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(362 722)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 959	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	207 771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	231 461	
	Dettes fiscales et sociales			DY	69 427	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	514 618		
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	151 896		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	514 618	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	5 959	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Le 28/06/2024

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	1	Consécutives à la réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	2	Augmentations	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 314	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations gales, agencements, aménagements des constructions dont composants M2	KP	35 507	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	7 710	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	43 218	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 120	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	3 120	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	49 652	ØH		ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
		1	2	3	4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	3 314
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	35 507
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 710
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG		NH	43 218	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	3 120	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	3 120	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	49 652	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL A. C. S.						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement				Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		des		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 314	PF		PG		PH	3 314				
TOTAL I		RK	3 314	RM		RN		RO	3 314				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	34 697	PW	93	PX		PY	34 790				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 710	QM		QN		QO	7 710				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	42 407	QV	93	QW		QX	42 500				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	45 721	ØP	93	ØQ		ØR	45 814				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6						
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst.gales, agenc., aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO					
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)						
Total général non ventilé (NW - NY)		NZ											
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A. C. S.						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	le 28/06/2024		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7 390	6U		6V		6W	7 390
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7 390	TY		TZ		UA	7 390
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7 390	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 120	UV	3 120	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 844		8 844					
	Autres créances clients		UX	129 224		129 224					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	770		770					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 966		10 966					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 987		2 987						
Charges constatées d'avance		VS	1 530		1 530						
TOTAUX		VT	157 441	VU	157 441	VV					
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	5 959		5 959					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 800		1 800						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	231 461		231 461						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 148		33 148						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 030		3 030						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 249		33 249						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	205 971		205 971						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	514 618	VZ	514 618						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	210	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7		
	Quote-part			Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
								K7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
				{ - imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme		WN		
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
				TOTAL I		WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
						4 187		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV		
				{ - imposées aux taux de 0 %		WH		
				{ - imposées aux taux de 19 %		WP		
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW		
				{ - imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
						4 187		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{	Bénéfice (I moins II)	XI			
			{	Déficit (II moins I)	XJ	4 187		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	4 187	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	224 953
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	224 953
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	4 187
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	229 140
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
				YN	YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :				↓	
				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
L1					
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

A. C. S.

Assistance Communication Secrétariat

Boîte Postale 40

53, Square Normandie Niémen

77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01.64.10.45.70

Fax : 01.64.10.08.77

Courriel : acs.77@orange.fr



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU DIMANCHE 16 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le Dimanche 16 juin à 10 heures,

Les associés de la société A. C. S. - Assistance Communication Secrétariat, Société A Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros divisé en 80 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, à FRENOUVILLE - 14630, au 22 Rue du 08 Mai 1945, sur convocation faite par la gérante.

La séance est ouverte sous la présidence de Marie-Anne CHAPON après avoir constaté que la totalité du capital est présent et que le quorum pour délibérer est atteint.

Sont présents :

Marie-Anne	CHAPON	70 parts
Michel	CHAPON	5 parts
Chantal	CHAPON	5 parts

Soit au total 80 parts

sur un total de 80 parts représentant le capital social.

En conséquence, les associés présents possédant plus de la moitié des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- . Les statuts de la société,
- . Copies des lettres de convocation remises aux membres de l'assemblée,
- . La feuille de présence,
- . Rapport de gestion de la gérance,
- . Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- . Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- . Le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022.

Page 1 / 3

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros
Siren 438 816 431 RCS Melun
Siret 438 816 431 00029
APE 748 F

HC

CC

CAC

La présidente déclare que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée sont bien respectées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 3°) - Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- 4°) - Lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et approbation de ces conventions ;
- 5°) - Quitus à la gérante.

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Enfin, la présidente déclare la discussion ouverte et demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions à poser ou s'ils souhaitent des précisions complémentaires sur tel ou tel point qui viennent d'être traités.

Les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par le rapport à l'assemblée et après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte comptable de 4 186.62 Euros décide d'affecter ce résultat au compte suivant

. Report à nouveau pour - 4 186.62 Euros.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé que notre société n'a jamais procédé à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Conditions d'exécution des conventions conclues entre la gérante et la société

L'assemblée générale, approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Marie-Anne CHAPON, Gérante, et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par deux associés votants,

Marie-Anne CHAPON s'est abstenue pour
l'approbation de cette résolution et ses parts n'ont pas
été prises en compte pour le calcul de la majorité.

Quatrième résolution : Quitus à la Gérante

La collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

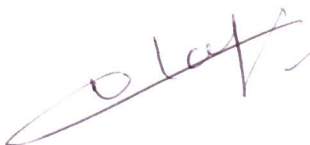
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Michel CHAPON



Chantal CHAPON



Marie-Anne CHAPON



